

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

En application de l'arrêté n° 2020-URB-009 du 10 décembre 2020, il sera procédé sur la commune de Tinténiac à une enquête publique portant sur la révision générale du PLU du **lundi 11 janvier 2021** à 9h00 au **samedi 13 février 2021** à 12h00.

M. J.-L. MARECHAL a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Tinténiac, 12, Rue Nationale (service Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également publié sur les sites Internet de la Communauté de communes [www.bretagneromantique.fr](http://www.bretagneromantique.fr) et de la Mairie de Tinténiac [www.tinteniacy.fr](http://www.tinteniacy.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la Mairie de Tinténiac ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur : à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Mairie de Tinténiac, 12, Rue Nationale (35190) ;
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [plu-tinteniacy@bretagneromantique.fr](mailto:plu-tinteniacy@bretagneromantique.fr)

Le commissaire-enquêteur se tiendra en mairie de Tinténiac pour recevoir les observations :

- **Lundi 11 janvier 2021** - de 9h à 12h
- **Mercredi 20 janvier 2021** - de 14 à 17h
- **Jeudi 4 février 2021** - de 9h à 12h
- **Samedi 13 février 2021** - de 9h à 12h

Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur le site internet de la Communauté de communes dans les meilleurs délais.

Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à disposition du public à la mairie de Tinténiac dans les conditions habituelles d'accès au public et sur le site internet de la Communauté de communes.

A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au Conseil municipal avant approbation par le Conseil communautaire.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service urbanisme de la Communauté de communes Bretagne romantique, 22 Rue des Coteaux, 35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens.